

# Cartographie des contraintes techniques et réglementaires

## Légende carte 1 : Habitat

### Limite de la zone d'étude



Limite du PNR



Communes associées



Communautés de communes



Distance de 700m par rapport aux habitants les plus proches : distance minimale préconisée pour garantir l'absence de nuisances sonores pour les habitations les plus proche d'un parc éolien. L'implantation des machines devra être fonction des résultats d'une étude acoustique spécifique à chaque projet.

(Données localisation de l'habitat : IGN BD Topo, Etude "occupation du sol (PNR); Préconisation (700m) : SOGREAH)